



INGENIERIE ROBOTIQUE ET EQUIPEMENTS INNOVANTS POUR L'INDUSTRIE 4.0

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 juin 2016

### **LARGE SUCCES DE L'INTRODUCTION EN BOURSE DE CERINNOV GROUP**

Taux de sursouscription total de plus de 2,5 fois

Offre aux investisseurs individuels sursouscrite plus de 7 fois

- Un total de 9,2 M€ levé dans le cadre de Placement Global et de l'OPO après exercice de la clause d'extension et avant exercice éventuel de l'option de surallocation (1,4 M€ maximum)
- Prix définitif de l'action fixé en milieu de fourchette à 8,60 € par action
- Début des négociations le 20 juin

Cerinnov annonce le large succès de son introduction en bourse et de l'admission aux négociations de ses actions sur Alternext d'Euronext Paris (code ISIN FR0013178712 et mnémonique ALPCV).

La demande totale exprimée s'est élevée à 2 334 959 titres, soit un taux de sursouscription global de plus de 2,5 fois. Sur le placement global, 1 683 512 titres ont été demandés par 34 investisseurs, soit 2 fois l'offre, dont 1 046 118 titres demandés au prix de 8,60€ par action. Sur l'Offre à Prix Ouvert 651 447 titres ont été demandés par 2 835 investisseurs individuels, soit 7 fois l'offre destinée aux personnes physiques.

Au regard de la forte demande constatée, le Conseil d'Administration de Cerinnov Group, réuni ce jour, a décidé la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension. Il a, dans ce cadre, fixé le prix d'introduction à 8,60 € par action, soit en milieu de la fourchette indicative de prix initialement proposée entre 7,31 € et 9,89 € par action.

Cerinnov Group a consenti à Portzamparc une option de surallocation, exerçable jusqu'au 19 juillet 2016, portant sur un maximum de 160 465 actions nouvelles, soit un montant maximum d'environ 1,4 M€.

Au total, le nombre de titres alloués s'élève à 1 069 767 actions nouvelles, permettant la réalisation d'une opération de 9,2 M€, entièrement en augmentation de capital, dont 0,4 M€ par compensation de créances. La capitalisation boursière de Cerinnov Group ressort ainsi à 28,7 M€ sur la base d'un capital composé de 3 341 608 actions.

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

Le règlement-livraison des nouvelles actions émises au titre du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert interviendra le 17 juin 2016. Les actions seront admises à la négociation sur le marché Alternext Euronext Paris, à compter du 20 juin 2016, en cotation en continu, sous le code ISIN FR0013178712 et le mnémonique ALPCV.

Un contrat de liquidité avec la société de bourse Portzamparc sera mis en œuvre à l'issue de la période de stabilisation qui débutera le 20 juin et prendra fin le 19 juillet 2016.

**A l'occasion de la réalisation de l'introduction en bourse, Arnaud Hory, co-fondateur et Président-directeur Général de Cerinnov Group, déclare :** « Je remercie chaleureusement l'ensemble des nouveaux actionnaires, particuliers et institutionnels, pour la confiance qu'ils nous ont accordé en se mobilisant aussi fortement dans le cadre de l'opération. Je tiens également à remercier vivement tous les collaborateurs de Cerinnov qui, par leur implication au quotidien, participent aux succès de l'entreprise en France et à l'international. Les fonds levés vont nous permettre d'accélérer notre dynamique en saisissant toutes les opportunités qui nous sont offertes sur un marché mondial en très forte croissance. »

La répartition du capital à l'issue de l'opération est la suivante (1) :

Actionnaires	Après introduction Emission à 100% + clause d'extension		Après introduction Emission à 100% + clause d'extension	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Céline HORY	656 227	19,64%	1 309 425	23,84%
Arnaud HORY	656 227	19,64%	1 309 425	23,84%
<b>Fondateurs</b>	<b>1 312 454</b>	<b>39,28%</b>	<b>2 618 850</b>	<b>47,68%</b>
Jean-Marie GAILLARD	238 654	7,14%	477 308	8,69%
Manuel MENDES	163 319	4,89%	326 638	5,95%
<b>Personnes physiques</b>	<b>401 973</b>	<b>12,03%</b>	<b>803 946</b>	<b>14,64%</b>
Laurent MASSAVIE	15 184	0,45%	30 368	0,55%
Quentin JOLY	15 184	0,45%	30 368	0,55%
Emmanuel HUBERT	15 184	0,45%	30 368	0,55%
Frédéric GAILLARD	15 184	0,45%	30 368	0,55%
José DAEMS	15 184	0,45%	30 368	0,55%
Claude SCHNEIDER	3 016	0,09%	3 016	0,05%
Vincent STEMPFER	3 016	0,09%	3 016	0,05%
<b>Salariés du Groupe</b>	<b>81 952</b>	<b>2,45%</b>	<b>157 872</b>	<b>2,87%</b>
Centre Ouest Expansion	142 607	4,27%	275 935	5,02%
Limousin Participations	106 955	3,20%	206 951	3,77%
Grand Sud Ouest Capital	106 955	3,20%	206 951	3,77%
FIP - Grand Sud Ouest Proximités	35 651	1,07%	68 983	1,26%
FPCI France Investissement Région 4 - FIR 4	132 640	3,97%	132 640	2,41%
<b>Actionnaires financiers</b>	<b>524 808</b>	<b>15,71%</b>	<b>891 460</b>	<b>16,23%</b>
<b>Total</b>	<b>2 321 187</b>	<b>69,46%</b>	<b>4 472 128</b>	<b>81,42%</b>
<b>PUBLIC</b>	<b>1 020 421</b>	<b>30,54%</b>	<b>1 020 421</b>	<b>18,58%</b>
<b>Total</b>	<b>3 341 608</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 492 549</b>	<b>100,00%</b>

(1) Hors option de surallocation

## Principales caractéristiques de l'opération

### Prix de l'Offre

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global est fixé à 8,60 € par action.

### Taille de l'Offre et produit brut de l'opération

Au total, l'offre porte sur un montant global de 10,6 M€ après exercice de l'intégralité de la clause d'extension et après exercice éventuel de l'option de surallocation.

1 069 767 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre, soit un montant brut d'augmentation de capital de 9,2 M€.

Cerinnov Group a consenti à Portzamparc une option de surallocation, exerçable du 20 juin au 19 juillet 2016 (inclus), portant sur un nombre maximum de 160 465 actions nouvelles, soit un montant maximum de 1,4 M€.

Sur la base d'un capital social composé de 3 341 608 actions, la capitalisation boursière de Cerinnov Group s'élève à 28,7 M€.

### Répartition de l'Offre

- Placement Global : 620 232 actions offertes ont été allouées aux investisseurs institutionnels, soit 5,33 M€ et environ 50 % du nombre total de titres offert ;
- Offre à Prix Ouvert : 610 000 actions offertes ont été allouées au public, soit 5,25 M€ et environ 50 % du nombre total de titres offert. Les ordres A1 seront servis à 100% et les ordres A2 (au-delà de 200 actions) seront servis à 84,59%.

### Calendrier de l'opération

- 17 juin 2016 : règlement / livraison des titres
- 20 juin 2016 : Début des négociations sur le marché Alternext et début de la stabilisation éventuelle
- 19 juillet 2016 : Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation et fin de la période de stabilisation éventuelle

### Caractéristiques des titres CERINNOV GROUP

- Libellé : CERINNOV GROUP
- Code ISIN : FR0013178712
- Mnémonique : ALPCV
- Classification ICB : 2757 Outillage Industriel
- Marché de cotation : Alternext d'Euronext Paris
- Eligible PEA-PME

## Partenaires de l'opération

**Allegra finance**

Listing Sponsor

 **Portzamparc**  
Société de Bourse

Chef de file et  
Teneur de Livre

**actifin**  
Communication financière

**Granrut**  
société d'avocats

Conseil juridique

**KPMG**

Commissaire aux Comptes

  
**pwc**

Expert-Comptable

## A propos de Cerinnov Group

Créé en 1998, Cerinnov conçoit, fabrique et commercialise pour l'industrie de la céramique et du verre des équipements innovants dans trois domaines : robotique & numérisation avancée, traitement thermique de la matière, et procédés laser & décoration. Cerinnov est au coeur de la « 4ème révolution industrielle » en proposant en France et à l'international des équipements de pointe permettant à ses clients industriels de se réinventer pour entrer dans l'ère de « l'usine du futur ».

Plus d'information sur <http://www.cerinnov.com/fr>.

## Contact

**actifin**  
communication financière

Alexandre Commerot

01 56 88 11 18

[acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)

### Relations presse

Isabelle Dray

01 56 88 11 29

[idrayer@actifin.fr](mailto:idrayer@actifin.fr)

### Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 27 mai 2016 sous le numéro 16-209, composé d'un Document de Base enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 12 mai 2016 sous le numéro I.16-043 et de la Note d'Opération (incluant le résumé du Prospectus) sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Cerinnov (2 rue Columbia – 87000 Limoges), ainsi que sur les sites Internet de Cerinnov ([www.cerinnov.com](http://www.cerinnov.com)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### Avertissement

*Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de Cerinnov Group.*

*La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.*

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon*

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Cerinnov n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par Cerinnov d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Cerinnov d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l' « Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.

Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.